

Alliance contre les obstacles au commerce

Communiqué de presse
Zurich, le 6 février 2015

Pas de limitation du principe Cassis de Dijon

Des représentants de consommateurs, le Surveillant des prix, le commerce et l'industrie sont unanimes : l'abolition du principe du Cassis de Dijon pour les denrées alimentaires serait une régression déplorable. Il incombe maintenant à la Commission de l'économie et des redevances (CER) d'empêcher l'instauration d'un nouvel obstacle à l'importation. Dans le contexte de la crise de l'euro, persister dans l'lv.pa. Bourgeois paraîtrait incompréhensible.

La semaine dernière, le Conseil fédéral a envoyé un signal en faveur de la concurrence, contre l'îlot de cherté et le tourisme d'achat. Il a recommandé à la CER-N de rejeter l'initiative parlementaire de Jacques Bourgeois visant à exclure les denrées alimentaires du champ d'application du principe dit Cassis de Dijon.

L'Alliance contre les obstacles au commerce insiste sur un refus de cette intervention hostile à la compétition. La proposition des milieux agricoles va à l'encontre des efforts déployés pour supprimer les obstacles au commerce et ainsi faire baisser les prix. L'Alliance espère que la CER-N ne campera pas sur ses positions. Persister dans cette lv.pa. serait d'autant moins compréhensible, face aux défis soulevés par l'abandon du taux plancher franc-euro. Les parlementaires ont le devoir d'agir.

Si des ajustements étaient vraiment nécessaires, il conviendrait plutôt d'examiner les exceptions au principe Cassis de Dijon actuellement en vigueur pour des denrées alimentaires. Toute importation exige une autorisation de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire, un processus qui génère des démarches considérables. Au lieu d'exclure complètement les denrées alimentaires du principe du Cassis de Dijon, comme le demande le lobby agricole, il serait plus judicieux d'ouvrir vraiment le marché.

Pour toute question :

Dagmar Jenni, Swiss Retail Federation : 031 312 40 40

Anastasia Li, Promarca : 031 310 54 54

Thomas Pletscher, economiesuisse : 044 421 35 35

Michel Rudin, Konsumentenforum : 031 380 50 30

Andreas Steffes, Commerce Suisse : 061 228 90 30

L'« Alliance contre les obstacles au commerce » vise à éviter l'adoption de dispositions spéciales qui entravent le commerce transfrontière, alourdissent la bureaucratie et font grimper les prix, ainsi qu'à supprimer celles contenues dans la législation. Cette alliance réunit des consommateurs, des fabricants et des distributeurs. Au lieu de renvoyer la balle à d'autres, elle lutte pour réduire au maximum les obstacles aux frontières suisses qui renchérissent inutilement les produits.

L'Alliance contre les obstacles au commerce a été constituée en automne 2013. Elle est formée de l'association de branche du commerce de détail (Swiss Retail Federation SRF), de l'organisation faîtière du commerce suisse (Commerce Suisse), de l'Association suisse des cosmétiques et des détergents (SKW), de l'Union suisse de l'article de marque (Promarca), de la Fédération des entreprises suisses (economicsuisse) et de l'association alémanique de protection des consommateurs Konsumentenforum (kf).

www.stop-barrierescommerciales.ch

Alliance contre les obstacles au commerce

